

CERTIFICAT DE GARANTIE

EXTENSION DE GARANTIE LIMITEE Micro-onduleurs d'APsystems EMEA Europe

Extension à 20 ans

Tous les Micro-onduleurs APsystems sont couverts
par une garantie limitée à 10 ans.

Ce certificat atteste que les micro-onduleurs APsystems dont les numéros de série figurent ci-dessous, sont couverts, en plus de la garantie standard limitée à 10 ans, d'une extension de garantie supplémentaire de 10 ans :



Extension de Garantie Limitée Micro-onduleur APsystems Europe

Les micro-onduleurs (le «Produit») fournis par Altenergy Power System Europe B.V. («APsystems»), avec une date d'achat après mai 1, 2021 sont éligibles à cette extension de garantie limitée APsystems uniquement si (1) ils sont connectés en permanence à Internet via un ECU (Energy Communication Unit)

- Pour les systèmes de plus de 4 modules PV: ECU-R ou ECU-C, ou tout autre ECU compatible.
- Pour les systèmes jusqu'à 4 modules PV: ECU-B, ECU-R ou ECU-C, ou tout autre ECU compatible.

(2) LES MISES À NIVEAU DE LA GARANTIE APSYSTEMS À 20 ANS DOIVENT ÊTRE EFFECTUÉES AU PLUS TARD DANS LES 30 JOURS SUIVANT LA DATE D'INSTALLATION OU D'ACTIVATION DES MICROS-ONDULEURS SUR L'EMA, OU À TOUT MOMENT PREALABLEMENT A CE DELAI, SUITE A LA DATE D'EXPÉDITION DU MICRO-ONDULEUR.

Les produits dont la date d'achat initiale est postérieure au 1er mai 2021 et qui ne sont pas connectés en permanence à Internet via un ECU recevront une garantie de 2 ans, à compter de la date d'achat des produits chez APsystems. Ces produits ne sont pas éligibles à l'extension Garantie limitée. Les micro-onduleurs APsystems (le «produit») fournis par Altenergy Power Systems Europe B.V. («APsystems») sont conçus pour résister à des conditions de fonctionnement normales lorsqu'ils sont utilisés conformément à leur destination initiale, conformément au manuel d'installation et d'utilisation APsystems fourni avec le produit. Cette garantie limitée prolongée APsystems («extension de garantie limitée» ou «ELW») couvre les produits défectueux pendant une période commençant à la fin de la période de garantie limitée standard de dix (10) ans et pendant dix (10) ans supplémentaires (la « Période de garantie prolongée »). Un Produit est défectueux s'il est inutilisable en raison de défauts de matériaux et de fabrication, à condition que APsystems, par inspection, établisse l'existence de ce défaut («Produit défectueux»). Pour obtenir un service dans le cadre de cette garantie limitée prolongée, le titulaire de la garantie doit se conformer aux procédures d'autorisation de retour de marchandise («RMA»), qui peuvent être trouvées sur www.emea.APsystems.com.

Pendant la période de garantie prolongée, APsystems pourra, à son gré, soit;

(1) réparer ou remplacer le produit défectueux, ou

(2) accorder un crédit au titulaire de la garantie pour l'achat d'un produit de remplacement auprès de APsystems en fonction de la période de temps ELW au prorata restante pour le produit défectueux, lequel crédit sera calculé comme suit;

- «Le nombre de mois restants en vertu de cette ELW au moment du retour du produit défectueux» divisé par «300» multiplié par «le prix d'achat alors en vigueur, y compris l'expédition d'un nouveau produit de remplacement équivalent».

Si APsystems choisit de réparer ou de remplacer le produit défectueux, APsystems peut, à sa seule discrétion, utiliser des pièces neuves et / ou reconditionnées et / ou des pièces de conception originale ou ultérieure. Si APsystems répare le produit défectueux, APsystems couvrira également le coût d'expédition du produit de remplacement d'APsystems au client, mais pas le coût des droits ou taxes d'importation. Cet ELW ne couvre pas les frais d'expédition du produit à APsystems, ni les frais de main-d'oeuvre liés au retrait du produit défectueux ou à la réinstallation du produit réparé ou de remplacement, ni à aucun dommage durant l'expédition. Si APsystems répare ou remplace un produit défectueux, l'ELW continue sur le produit réparé ou de remplacement pour le reste de la période de garantie prolongée d'origine.

L'extension de garantie limitée ne s'applique pas et APsystems ne sera pas responsable de tout défaut ou dommage à tout produit qui (1) a été déplacé de son emplacement d'installation d'origine ou (2) a été démonté, falsifié, ou modifié de quelque manière que ce soit, ou (3) a été mal utilisé, négligé, mal installé ou utilisé dans des conditions pour lesquelles le produit n'a pas été conçu pour être utilisé ou utilisé différemment de ce qui est décrit dans le manuel d'utilisation APsystems, ou (4) a été soumis à un incendie, à l'eau, à la corrosion, à des infestations ou à une tension d'entrée en dehors des paramètres répertoriés dans les spécifications du produit, que ce soit du réseau, des générateurs ou des coups de foudre, ou (5) a été impacté par des dommages accidentels ou consécutifs causés par d'autres composants du système électrique dans lequel il est installé, ou (6) a fait l'objet d'une tentative de modification ou de suppression des marques d'identification d'origine (y compris la marque, le numéro de modèle ou le numéro de série). Cette ELW ne couvre pas les coûts liés au retrait, à l'installation ou au dépannage des composants des systèmes électriques du client.

Pendant la période de garantie prolongée, cette ELW peut être transférée aux nouveaux propriétaires du produit après avoir rempli un «formulaire de transfert de garantie» disponible sur le site Web APsystems, et le paiement des frais de transfert nominaux comme indiqué sur ce formulaire.

CETTE EXTENSION DE GARANTIE LIMITÉE EST UNE GARANTIE SUPPLÉMENTAIRE PROPOSÉE PAR APSYSTEMS ET N'EST APPLICABLE QUE SI LE CLIENT A PAYÉ CETTE EXTENSION DE GARANTIE LIMITÉE ET A LA PREUVE D'ENREGISTREMENT DU N° DE SÉRIE DU PRODUIT CORRESPONDANT. APRÈS LA PÉRIODE DE GARANTIE INITIALE DE 10 ANS FOURNIE PAR APSYSTEMS, CETTE EXTENSION DE GARANTIE LIMITÉE FAIT EXPRESSÉMENT LIEU DE TOUTES LES AUTRES GARANTIES, EXPRESSES OU IMPLICITES, STATUTAIRES OU AUTRES, Y COMPRIS, SANS LIMITATION, GARANTIE DE QUALITÉ, DE QUALITÉ DE VENTE À DES FINS PARTICULIÈRES OU DE NON-CONTREFAÇON, OU GARANTIES CONCERNANT L'EXACTITUDE, LA SUFFISANCE OU L'ADÉQUATION DE TOUTE INFORMATION TECHNIQUE OU AUTRE FOURNIE DANS LES MANUELS OU AUTRES DOCUMENTATIONS. APSYSTEMS NE SÉRA EN AUCUN CAS RESPONSABLE DES DOMMAGES, PERTES, COÛTS OU DÉPENSES SPÉCIALES, DIRECTS, INDIRECTS OU CONSÉCUTIFS, TOUTEFOIS, QUI POURRAIENT SURVENIR, SOUS CONTRAT OU TORT, INCLUANT SANS LIMITATION TOUTES PERTES ÉCONOMIQUES DE QUELQUE SORTE QUE CE SOIT, TOUTE PERTE OU DOMMAGE À LA PROPRIÉTÉ OU À TOUTE BLESSURE PERSONNELLE.

Certaines juridictions n'autorisent pas les limitations ou exclusions sur les garanties implicites ou sur la durée d'une garantie implicite ou sur la limitation ou l'exclusion de certains dommages, de sorte que la ou les limitations ou exclusions ci-dessus peuvent ne pas s'appliquer. Cette extension de garantie limitée donne au client des droits légaux spécifiques, et le client peut avoir d'autres droits qui peuvent varier d'une juridiction à l'autre.

Pour faciliter sa lecture, ce document a été traduit de l'anglais vers le français. Cependant, la version originale anglaise prévaudra dans toutes les questions juridiques.

Altenergy Power System Europe B.V.
Cypresbaan 7, 2908 LT,
Capelle aan den IJssel
The Netherlands
0031-10-2582670
info.emea@apsystems.com
www.emea.APsystems.com

